## M. Fyke a fait remarquer:

Je crois que le gouvernement fédéral doit continuer les paiements de transfert aux gouvernements provinciaux à un niveau qui maintient l'équité et la justice dans l'ensemble du Canada et qui permet aux provinces de maintenir l'ensemble des dépenses de santé au niveau actuel du PNB.68

Les témoignages rappellent l'importance d'une forte présence fédérale maintenue par son mécanisme de financement. Sans cette présence, les objectifs nationaux, par exemple l'accessibilité, seraient gravement remis en question.

Cette préoccupation a été intensifiée par les recommandations de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), qui favorise l'introduction d'une contribution des bénéficiaires.

Le système de santé canadien est donc coincé. D'une part, la demande de services, sous l'effet du vieillissement de la population et de l'évolution technologique, est en croissance constante. D'autre part, les gouvernements ne peuvent, dans le contexte actuel, accroître leurs contributions et ainsi répondre adéquatement aux besoins de la population en matière de services hospitaliers.

L'Association (AHQ) est donc d'avis qu'il est impératif que l'on diversifie les sources de financement du réseau de la Santé et des Services sociaux et que l'on accroisse à cette fin l'apport des dépenses privées par rapport aux dépenses publiques. Diversifier les sources de financement ne signifie aucunement la remise en question du principe de l'accessibilité universelle. Ce principe est fondamental et toute nouvelle source de financement devra nécessairement tenir compte de la capacité de payer des bénéficiaires. 69

En outre, l'AHQ a mentionné plusieurs types de services hospitaliers qui pourraient être payés par les bénéficiaires, si la *Loi canadienne sur la santé* était modifiée pour permettre de le faire sans pénalité financière.

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral réévalue le gel qu'il a récemment imposé à la croissance des paiements de transfert du FPÉ à l'égard des services hospitaliers et médicaux et qu'il cherche, en consultation avec les provinces, un compromis acceptable de manière à continuer d'assurer une forte présence fédérale dans le domaine de la prestation des soins de santé. (Chapitre 4)

Bien que les témoins aient manifesté leur appui aux objectifs de la Loi canadienne sur la santé et rappelé l'importance du rôle du gouvernement fédéral dans le financement du système national des soins de santé, ils ont exprimé leurs inquiétudes au sujet des compressions des paiements de transfert et du système de subventions de financement global du FPÉ du fédéral aux provinces. À ce sujet, le D' Horne disait ceci:

... Avec le passage au financement global dans le cadre du FPÉ, on se rend compte de plus en plus que le levier fédéral est nettement plus court et moins efficace que jamais auparavant et il risque même de devenir totalement inefficace ...<sup>70</sup>

Avec le financement global, les provinces ont juridiquement le droit de décider de façon discrétionnaire d'affecter les paiements de transfert FPÉ à une autre fin. Ainsi, toute économie qui pourrait découler de la réduction d'un service resterait à la province et pourrait être réaffectée à d'autres projets de celle-ci. Puisque d'autres provinces subissent de fortes pressions en matière